

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraichères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 15.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 Chèques Postaux Nantes 6.015



**ASSURANCES SOCIALES :** Deux grandes réunions de protestation auront lieu l'une à Caen, le Dimanche 2 Juin, l'autre à Angers, le Dimanche 23 Juin. Nous en reparlerons en ce Bulletin.

**« POUR OU CONTRE LA TERRE ».** Tel est le titre du livre que vient de publier M. Victor Boret, ancien Ministre de l'Agriculture, sur les causes de la crise agricole que nous traversons.

**DES COURS DE CIDRERIE** et exercices pratiques d'une durée de 10 jours auront lieu à la station pomologique de Caen, du 11 au 12 Juin. Le programme est envoyé sur demande.

**A LIMOGES** aura lieu, du 30 Mai au 2 Juin, une exposition internationale d'aviculture comprenant notamment un Concours de la poule « Noire du Limousin ».

**UN CONGRES FORESTIER** international se tiendra à Stockholm, du 22 au 27 Juillet. Les congressistes visiteront ensuite les régions de Suède pour y étudier les méthodes de coupe préservation et reboisement en usage dans ce pays modèle.

**A PLOUGASTEL-DAOULAS** (Finistère) fonctionne admirablement un Syndicat de fermiers Fraisiéristes. Fondé en 1920, il groupe 262 adhérents qui lui fournissent la totalité de leurs récoltes. Chaque année, de nombreux bateaux loués par le Syndicat, expédient les fraises en Angleterre. Ce groupement possède en outre un outillage, pour traiter les déchets et en faire de la pulpe de fraises.

**LES CHOUETTES** protègent nos récoltes contre les campagnols, mulots, musaraignes, etc... Gardons-nous de les détruire. Protégeons-les.

**LA SERICICULTURE** en France est en dépression marquée. En 1928, le nombre de sericiculteurs était de 64.000 contre 90.500 avant-guerre.

**LA CAROTTE FOURRAGERE** renferme plus de matière sèche et de matière azotée que la betterave. On a souvent intérêt à remplacer les betteraves par les carottes fourragères, pour la nourriture des animaux.

**BETTERAVES SUCRIERES.** Les Anglais vont augmenter sa culture de 32 % par rapport à l'an dernier. Elle s'étendra sur 100.000 hectares. Et la crise sucrière due à la surproduction ?

**EN BELGIQUE,** l'importation des bêtes bovines, ovines et caprines provenant de France n'est autorisée que moyennant la production d'un certificat vétérinaire constatant qu'elles n'ont pas de fièvre aphteuse.

**EGALITE ?** De 1914 à 1918, aux Etats-Unis, les salaires ont augmenté de 68 % pour les ouvriers agricoles et de 134 % pour les ouvriers d'usines. Là aussi, on se plaint du manque de travailleurs agricoles...

**AU TRIBUNAL**



**« Votre profession ? »** — Toucher de beaux mon Prédicent... mais je n'ai jamais coupé personne en morceaux !

## Les Assurances Sociales et l'Agriculture OU EN SOMMES-NOUS ?

Depuis sa ratification, la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances sociales a déjà fait couler des flots d'encre ; elle a suscité bien des réunions et des meetings de protestations dans nos campagnes ; elle a été profondément, à juste titre, la totalité du monde rural, qui attend aujourd'hui avec angoisse — le mot n'est pas trop fort — le sort qui va lui être fait.

Par la voie du Bulletin, par tracts et conférences en Loire-Inférieure, nous avons déjà entretenu nos adhérents de cette question des Assurances sociales en agriculture ; nous avons fait connaître le fond de notre pensée, qui est celle de toutes les Associations agricoles, du nord au sud ou de l'est à l'ouest de la France : nous n'y reviendrons pas à présent.

Nous nous trouvons en face de cette situation :

Veut-on favoriser la désertion des campagnes ; veut-on étrangler petit à petit notre agriculture, qui souffre déjà d'une crise grave ; veut-on ruiner les petits et moyens cultivateurs, qui constituent l'élément le plus important et le plus intéressant du pays ?

— Si oui, appliquons la loi des Assurances sociales, telle qu'elle a été enfantée par nos parlementaires et même amendée par le timide rectificatif, qui ne rectifie pas grand'chose et complique plutôt la loi !

Ou bien, veut-on prendre en considération les justes revendications des populations agricoles, qui ne sont pas ennemies des améliorations sociales — bien au contraire ! — mais qui veulent procéder avec sagesse, par petites étapes, dans le cadre de leurs organisations professionnelles, pour éviter tout gaspillage, assurer une meilleure gestion et respecter la liberté de chacun ?

— En ce cas, que l'on modifie profondément cette loi et que l'on tienne compte de nos besoins, de nos capacités budgétaires, et de la situation spéciale des agriculteurs. Il ne suffit pas de dire : « Nous allons déboursier tant et tant. » Il faut auparavant se demander si l'on pourra faire face à ces dépenses, et de quelle façon nous pourrions récupérer davantage d'argent pour payer ce surplus, puisque les charges des Assurances sociales viennent doubler et presque tripler nos impôts, comme nous l'avons déjà démontré.

C'est une précaution élémentaire ; le bon sens même !

Nous avons dit également que le cultivateur n'était pas maître du prix de vente de ses produits, comme l'industriel et le négociant, étant soumis à la loi de l'offre et de la demande et souffrant actuellement de la surproduction mondiale. Il ne pourra donc pas majorer son blé, son vin, ni son lait, alors qu'il devra forcément payer tout plus cher, pour les besoins de son exploitation et pour élever sa famille.

Nous avons dit aussi — et ce serait la moindre justice — que si on nous imposait de nouvelles charges pécuniaires, il faudrait nous permettre de récupérer plus d'argent, en protégeant notre tarif douanier, en protégeant plus efficacement — et non par des éloges — les producteurs du sol, comme le font chez elles les autres nations.

Toute la question est là : La loi sera-t-elle appliquée telle quelle, ou sera-t-elle profondément modifiée, dans le sens où nous voulons qu'elle soit modifiée ?

La parole est aux parlementaires, qui doivent aborder à leur rentrée la discussion du fameux projet rectificatif. Qu'ils prennent bien leurs responsabilités, car de notre côté LES AGRICULTEURS SONT DÉCIDÉS A NE PAS CÉDER UN POUCE DE LEURS JUSTES RÉCLAMATIONS ! Les Associations agri-

## Un Brin de Causette...

« Percera ; percera pas ! Sortira ; sortira pas ! » Vous vous en doutez un brin, père Litou : c'est point un rat ni un lapin, mais le fameux tunnel.

— Quel tunnel, mon vieux Jeannot ? Pour le débouchement de l'Erdre sous les Cours à Nantes, ou pour relia Paimboeuf à Saint-Nazaire ?

— Ben plus fort que ça, voyons ! du tunnel sous la Manche ! On en parle depuis si longtemps de chaque côté du détroit. Les plans sont établis ; la galette est trouvée ; y a plus qu'à plonger pour relia par un bras la Grande-Bretagne à la France. Les Français sont décidés ; les Anglais ne le sont point.

— Qui remportera la manche ?

— Les paris sont ouverts, père Litou. C'est rigolo, au siècle des avions, de la T. S. F., des sous-marins et des canons à longue portée, de voir les anglaises attacher tant d'importance à leur isolement dans leur île et point vouloir le percement du tunnel qui les rattacherait au continent. Ça faciliterait pourtant les échanges de marchandises, le commerce, etc...

— Pour les voyageurs y aurait pu de mal de mer !

— Dame... ils seraient tous sous l'eau, même avec le régime sec ! Vous voyez, les Anglais raisonnent un peu comme l'autruche, qui se croit abritée quand elle cache sa tête dans le sable. C'est vrai que l'homme a toujours eu l'esprit de conservation, en se protégeant derrière des remparts, des tranchées, des frontières... ou sous un plumard.

— Et derrière des barrières douanières, père Jeannot.

— Ah ! pour sûr, père Litou, mais elles ne sont point assez hautes pour protéger nos agriculteurs, puisqu'on saute par dessus. Regardez pour les blés étrangers, on est envahi et le gouvernement américain parle encore de donner une prime à l'exportation.

— Et pour la viande ?

— Pour la viande, vous savez ben, père Litou, qu'on a créé chez nous, pendant la guerre, des entrepôts frigorifiques, où qu'on mettait de la bidoche d'Amérique pour nourrir les armées et la population. Eh ! ben, ces entrepôts voudraient à présent l'importation en franchise de 600.000 quintaux de « frigo » du Brésil, ou d'Argentine. Et pendant ce temps-là, c'est la crise sur notre marché du bétail. On nourrit la troupe avec des carcasses congelées, qui viennent du dehors, et pendant ce temps nos éleveurs se mettent la ceinture.

— C'est nous qui sommes toujours les dindons, mon vieux Jeannot.

— Eh ! oui, sous prétexte de défense nationale, on élève des barrières douanières, mais on les place où qui ne faut pas : on refuse de relever les droits sur les blés, la viande et le pinard, et on voudrait en mettre sur les engrais azotés qui viennent du dehors, pour ne point qu'ils soient trop bon marché et concurrencent les nôtres. Avec ça on laisse filer à l'étranger, sans tambours ni trompettes, nos tourteaux, nos scorées, nos potasses et tout le tremblement.

— On appelle ça la protection de l'agriculture ?

— Une drôle de protection, père Litou. Ça n'empêchera point de nous décerner des louanges, en nous appelant les sauveurs du pays. L'épi sautera le franc, qu'on a dit : c'est ben vrai ; mais d'abord faut que le franc relève l'épi en taxant le trop plein des marchandises des autres nations qui rentrent chez nous. Ça presse plus que le tunnel !

De notre côté, POUR LA LOIRE-INFÉRIEURE, nous voulons joindre nos protestations aux autres et nous mettons en circulation des pétitions, dans tout le département. Nous demandons à tous les cultivateurs, éleveurs, vigneron, maraichers, artisans ruraux, syndiqués ou non, de bien vouloir apposer leur signature au bas de ces pétitions, de les faire circuler et de nous les retourner signées, dans le plus bref délai possible, afin que nous puissions les transmettre au Parlement, lors de la discussion du projet rectificatif.

Voici le texte de cette pétition, que les agriculteurs pourront modifier à leur guise, s'ils le désirent :

« Les agriculteurs soussignés, propriétaires exploitants, fermiers, métayers et ouvriers agricoles de la Loire-Inférieure,

« Considérant que la loi sur les Assurances sociales a créé des charges écrasantes pour l'agriculture ;

« Considérant que le projet de loi rectificatif déposé est encore loin d'alléger ces charges ;

« Considérant que la capacité de paiement et la situation malheureuse actuelle des cultivateurs ne permettent pas de supporter ces charges ;

« Considérant que les petits et moyens cultivateurs seront les plus touchés par cette loi, qui ne pourra que favoriser la désertion des campagnes, dont le pays tout entier souffrira déjà, et réduire les surfaces emblavées ;

« Considérant qu'en aucune façon les cultivateurs ne pourront récupérer ces impositions nouvelles, étant soumis à la loi de l'offre et de la demande et insuffisamment protégés par notre tarif douanier ;

« Tout en reconnaissant le principe humanitaire de la loi sur les Assurances sociales,

« Demandant qu'une loi spéciale tenant compte du travail agricole et des vœux formulés par nos Associations et nos Chambres d'Agriculture soit élaborée par le Parlement ; que cette loi soit établie par paliers des différents risques, en commençant par la vieillesse, et au fur et à mesure que les circonstances le permettront ;

« Revendiquent l'assurance facultative et non obligatoire pour toutes les catégories d'agriculteurs ;

« Réclament la libre gestion de ces Assurances sociales par les agriculteurs, dans le cadre de leurs organisations professionnelles ;

« Décident enfin, au cas où satisfaction ne leur serait pas donnée, de s'opposer catégoriquement à l'application de la loi. »

Que les agriculteurs qui ne seraient pas déjà en possession de cette pétition s'empressent de nous la réclamer, 2, rue Scribe, à Nantes, et les fassent signer partout dans leurs communes. Il nous faut plusieurs milliers de signatures,

R. FAIVRE, Directeur du Syndicat.

MAITRE JEANNOT.

## L'Avenir de notre Production Laitière

Voyons d'abord ce qu'on range sous cette appellation. C'est d'abord le lait en nature (tel qu'il sort de la traite ou stérilisé) ; puis les produits dérivés du lait à la suite d'opérations à caractère plus ou moins industriel : lait concentré (pur ou sucré), lait en poudre ; fromages divers ; beurres (frais ou salés) ; caséine, sucre de lait.

Leurs débouchés. — La plus grande partie va à la consommation nationale qui trouve en outre un complément de satisfaction dans une certaine quantité de produits importés (principalement de Suisse, Hollande, Italie et, via Londres, Australie ou Argentine). En contre-partie de cette importation fâcheuse, nous pouvons opposer une exportation heureusement plus importante.

D'après les statistiques des exportations et importations, le surplus exportable de notre production laitière va en croissant ; l'accroissement est surtout marqué à partir du mois de septembre 1927, date du rétablissement de la liberté d'exportation.

Quels sont les acheteurs de nos produits laitiers ? — Voici quelques chiffres :

Beurres et fromages (total) :

Grande-Bretagne, 50.720 quintaux ; Suisse, 45.847 ; Algérie, 48.525 ; Tunisie, 8.720 ; Maroc, 11.876 ; autres colonies françaises, 15.411.

Fromages seulement :

Etats-Unis, 23.641 quintaux ; Allemagne, 20.415 ; Belgique, 18.007 ; Espagne, 4.999 ; Norvège, 3.412 ; Canada, 1.467 ; Suède, 1.453 ; Danemark, 1.337.

Nécessité d'abaisser les prix de revient. — L'exportation est donc, pour notre production laitière, envisagée dans son ensemble, une nécessité vitale, puisque, d'une part nos productions plus que nous ne consommons et que, d'autre part, accroître cette consommation est malaisé : l'Américain sans doute consomme deux fois plus de lait que le Français... mais n'oublions pas que les boissons alcooliques lui sont légalement interdites. Or, exporter c'est se heurter sur le marché mondial à la concurrence des producteurs étrangers et le succès en pareil cas, dépend en très grande partie de l'abaissement du prix de revient.

Nous touchons ici à un problème d'ordre technique dont nos producteurs, malheureusement, ne saisissent pas en général toute l'importance. On a tendance par exemple, à tenir en compte trop de têtes de bétail qui sont, pas stériles, insuffisamment nourries ; on gardera indéfiniment, de père en fils, du bétail chétif, peu ou pas racé... Pourtant l'enquête à laquelle a procédé récemment l'Académie d'Agriculture, sur la demande du Ministre, pour établir le prix de revient du lait dans le bassin parisien, a nettement démontré que le prix de revient du litre de lait était d'autant plus bas qu'il provenait d'une bête ayant un meilleur rendement laitier. Il importe donc extrêmement que nos producteurs s'attachent à sélectionner leur troupeau et à l'entretenir que le nombre de bêtes qu'ils peuvent bien soigner et surtout bien nourrir. La chose est pour eux d'importance : qu'ils songent à la rude concurrence que les attend sur le marché international, où il leur faut nécessairement aller ; concurrence des vieilles nations d'Europe et surtout des pays neufs où les agriculteurs, non seulement n'ont pas à réagir contre le courant de fâcheuses habitudes routinières ancestrales ; non seulement bénéficient d'un sol vierge et de climats heureux, mais en outre, profitant de tous les enseignements de la technique moderne, peuvent s'organiser sans être embarrassés de vieux matériels, suivant les données les plus récentes de l'agronomie.

Un exemple : l'industrie laitière en Australie. — On raconte que, quand en 1788 le capitaine Philpotts, premier gouverneur de l'Australie, débarqua à Sydney, il amenait avec lui un taureau, quatre vaches et un veau. Aujourd'hui l'Australie possède environ 12 millions de bêtes à cornes, dont près de 2,5 millions de vaches. Enoncer ce dernier chiffre suffit à faire pressentir l'importance des industries du lait dans le commerce intérieur et dans le commerce d'exportation du Dominion.

En 1925-1926, dernière année pour laquelle nous possédons un chiffre, la production du lait a été de plus de 35 millions d'hectolitres. En 1925-1926 la production du beurre a dépassé 1,1 million de quintaux, celle du fromage 120.000 quintaux, celle du lait condensé, concentré ou en poudre, 260.000 quintaux, soit, pour les trois fabrications, près de 1,5 million de quintaux.

Une commission écossaise d'enquête agricole a déclaré en parlant de l'Australie : Il ne doit pas y avoir beaucoup de parties du monde où la nature ait tant fait pour favoriser le producteur de lait travaillant et économe, et si peu fait pour lui créer des obstacles. Le colon qui, à même de s'établir, veut s'adonner à la production laitière n'a que l'embaras du choix entre les régions, les climats, les conditions d'exploitation ; cette production s'effectue avec succès aussi bien dans les districts tempérés du Sud que dans les districts tropicaux du Nord ; nulle part le fermier n'a à craindre la neige ; les troupeaux de vaches demeurent toute l'année dans les champs, sans que leur propriétaire ait besoin ordinairement de posséder une étable, et les animaux trouvent au dehors la plus grande partie de leur nourriture.

D'abord établie exclusivement dans les districts côtiers de l'Australie qui sont plus humides, l'industrie laitière a pu s'étendre un peu plus loin à l'intérieur des Etats du Sud, grâce aux progrès de l'irrigation, qui permet au fermier de faire venir des fourrages pour compléter ou même remplacer les ressources que lui fournissent les prairies naturelles ; ainsi pourvu de nourriture pour toutes les saisons, le fermier continue son exploitation sans arrêt, d'un bout de l'année à l'autre ; avantage important, spécialement pour le commerce d'exportation des produits laitiers australiens, qui peuvent ainsi arriver régulièrement sur le marché britannique, leur principal débouché.

L'avantage de l'intensification de la production laitière par tête d'animal, tout le monde, aussi bien en France qu'en Australie, le comprend sans peine ; mais là où l'Australie se distingue particulièrement, c'est qu'ayant clairement vu (ce qui n'est

## ÉLEVAGE DE DEMI-SANG

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).

pas une grande découverte) que, plus la production est forte, plus le bétail est élevé, elle s'est appliquée résolument à la tâche d'améliorer son troupeau laitier : l'exécution du programme d'irrigation a été poussée vigoureusement ; dans certaines régions à sols pauvres en phosphates, l'enrichissement des pâturages par l'apport de fortes doses d'engrais a été entrepris ; surtout et surtout les associations de contrôle laitier ont été créées de plus en plus nombreuses (en 1925 on en signalait 30 dans l'Etat de Victoria, 23 en Nouvelle-Galles du Sud, etc...) avec l'appui moral et matériel des Gouvernements. Celles-ci ont multiplié les concours et les démonstrations, fait une publicité énorme autour des bonnes méthodes et des beaux résultats, et finalement, si bien atteint la masse des producteurs que, dans certaines régions, les rendements en lait ont augmenté de 20 % en trois ou quatre ans, et que des fermiers sont arrivés à doubler leur production en cinq ou six ans.

Les Gouvernements, de leur côté, sont intervenus, non pas pour traverser le producteur, mais pour le conseiller, pour l'aider à réaliser la meilleure qualité du produit. Dans chaque Etat il existe un « Département de la Laiterie », composé de spécialistes ; certains Etats font inspecter les étables au point de vue de l'hygiène ; en fait, elles sont particulièrement indemnes de maladie. D'autre part, le fermier est tenu d'observer certaines règles pour la construction et la salubrité des étables. Partout la loi prévoit l'inspection des fabriques de produits laitiers ; elle rend obligatoire le classement rigoureux de la crème et du lait lors de leur livraison à la fabrique, classement suivant la qualité et la composition, avec paiement d'après un barème correspondant.

Les produits laitiers destinés à l'exportation sont soumis à l'inspection de fonctionnaires du Gouvernement fédéral de l'Australie ; le beurre, par exemple, est classé en catégories d'après son parfum et son goût, sa consistance, sa teneur en sel et en eau, caractères auxquels correspond un maximum de 100 points. Il existe cinq classes : la classe « extra-fin » est celle des beurres faits de crème pasteurisée et qui méritent au moins 92 points ; il reçoivent la marque nationale qui consiste en un kangourou ; la première classe (90-91 points) bénéficie d'une autre marque, et ainsi de suite. On entend bien que l'institution de ces diverses catégories et marques, outre qu'elle est d'un intérêt considérable au point de vue de la concurrence internationale, est une source d'émulation entre fabricants et une cause d'amélioration du beurre destiné à la consommation intérieure.

L'Association Agricole.

## ÉLEVAGE DE DEMI-SANG

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).

KACOR, poulain de 3 ans, 1<sup>er</sup> 58, Type artilleur selle, Région de Loudéac (C. du N.).



## Nos Besoins en Légumes précoces

La qualité principale d'un légume précoce, c'est d'avoir une durée de végétation plus courte que celle des autres légumes de même espèce et, par cela même, d'arriver à maturité le premier.

Il faut toujours posséder, surtout au printemps, quelques légumes précoces en culture dans le potager; mais jamais, il me semble, nous n'en avons eu autant besoin que cette année. Pourquoi cela? C'est parce que dans presque toute la France, du Nord et du Centre, les potagers ont été dévastés par les gelées hivernales, détruisant presque tous les légumes qu'il est d'usage de voir passer l'hiver dehors et principalement les choux de printemps ou choux cabus (variété *choux Express*, *choux Rapide*, *choux très hâtifs d'Etampes*, etc.).

Et ce ne sont pas seulement les choux de printemps qui ont péri; ce sont aussi les salades d'hiver: *laitues pomées*, *brune d'hiver*, *passion blanche*, *passion verte*, la plus rustique de toutes, *passion rousse*, etc., qui devraient se récolter en avril et mai.

Pour remplacer ces choux, ces laitues, on a dû, au printemps, semer des variétés hâtives: *choux Baccalan de Rennes*, *Baccalan hâtif*, *Nantais hâtif*, etc. Bien traités, arrosés, ils pourront donner en juin.

Même observation pour les laitues: on cherchera parmi les variétés de ce légume, et principalement dans le groupe des laitues pomées printanières, celles qui ont un développement rapide: *laitue coron rouge*, *laitue reine de mai*, *laitue gotte lente à monter*, etc. La laitue gotte lente à monter est particulièrement recommandable dans les jardins de petite étendue où il faut des laitues qui, tout en étant pomées tôt, sont capables d'attendre, dans cet état, une récolte un peu tardive sans monter à graine.

En nous plaçant à un autre point de vue: notre désir, ou plutôt notre besoin de légumes nouveaux, de légumes frais plus savoureux, moins coriaces que nos légumes de l'an dernier, en tout cas d'une consistance plus agréable et d'une cuisson plus facile, nous pouvons affirmer que, là aussi, tous les légumes précoces, je veux dire ceux de toutes les catégories, sont autant nécessaires que les choux et les laitues étudiés tout à l'heure. Passons-les donc en revue en commençant par les légumes-racines.

**Légumes herbacés précoces.** — Nous avons déjà examiné au point de vue qui nous occupe, deux genres de ces légumes, les choux et les laitues. Chez les autres genres: cardon, artichaut, mâche potagère, épinard, chicorée, pissenlit, il n'y a pas de variétés précoces proprement dites; tout au plus pourrait-on en trouver une dans le genre céleri à côtes, c'est le *céleri de Chemire* ou céleri plein blanc doré; il n'a, du reste, sur les autres, qu'une avance de quelques semaines et demeure, malgré tout, un légume d'automne, mais du commencement de cette saison.

**Légumes, graines précoces.** — Dans la catégorie des légumes-graines (haricots, pois, etc.) nous trouvons davantage à glaner. Parmi les haricots, je vous signale surtout deux H. Flageolet, le *flageolet nain hâtif* à feuilles gaufrées et le *flageolet très hâtif d'Etampes*; le premier, plus résistant que le second à la sécheresse, peut convenir pour la culture dans les champs.

L'incomparable, connu encore sous le nom de *H. Express*, est remarquable par sa précocité et par sa production. Dans la catégorie des pois potagers, le *Pois Rapide* est le plus précoce connu; il dépasse le *Prince Albert* qui tenait jadis le premier rang, mais son rendement est nécessairement modéré. Le *Pois Express* ou *Pois Alaska* vous donnera une production beaucoup plus abondante avec une précocité un peu moindre mais encore appréciable.

Si vous préférez les pois à grains sucrés, il faudra choisir *Avant-Garde* ou *Thomas-Laxton* à rames et le *Pois Merveille d'Amérique*, ce dernier est nain et peut se cultiver sans rame. Dans la catégorie des légumes-fruits, je me borne à vous indiquer une tomate précoce qui n'est pas encore assez répandue, c'est la *Pierrette*; c'est peut-être la plus précoce de toutes les tomates; elle donne en abondance ses fruits gros ou moyens, sans côte. Avec cela, la variété est rustique et résiste bien à la maladie. Adoptez-la donc.

La Défense Agricole et Horticole.

**MARAICHERS**, l'application de chlorure de potassium ou de sulfate de potasse dans vos terres et jardins, vous donnera des légumes vigoureux, sains, précoces et savoureux.

## Chronique Syndicale

### Chauvé

Dimanche 26 mai, à 8 h. 30 (heure légale), à la sortie de la messe, au bourg de Chauvé, réunion syndicale et conférence agricole par M. Faivre, directeur du Syndicat Central. Tous les agriculteurs sont invités.

### Saint-Michel-Chef-Chef

Dimanche 26 mai, à 12 heures (heure légale), à l'issue de la grand-messe, Salle de la Mairie, conférence agricole, par M. R. Faivre. Tous les agriculteurs de la région sont invités.

### Pont-Saint-Martin

Dimanche 9 juin, à 12 h. 15 (heure légale), à la sortie de la grand-messe, Salle paroissiale, sous la présidence de M. de Ternay, réunion syndicale et conférence agricole. Présence indispensable de tous les adhérents.

## HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 15 et 20 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

### Pour Machines Agricoles :

Pour 100 k. 50 l. 25 l.  
Demi-fluide ..... 3 20 3 40 3 70  
Épaisse..... 3 30 3 50 3 80

### Pour écremeuses :

Demi-blanche ..... 4 30 4 50 4 90  
Blanche pure..... 4 80 5 20 5 40

### Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford) 4 10 4 30 4 70  
Fluide, 1/2 fluide  
ou 1/2 épaisse... 4 40 4 60 5 20  
Épaisse..... 4 70 4 90 5 30  
Huile de ricin pure 8 20 8 40

### GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr.

la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.  
En fût de 100 kg., 3 fr. 60 le kilo franco, fût perdu.

## Une floraison exceptionnelle des Pommiers à cidre et des Poiriers

La Confédération Générale des Producteurs de fruits à cidre, grâce à ses adhérents et correspondants, est en mesure de signaler que d'une façon générale les froids très vigoureux de l'hiver dernier n'ont causé aucun dégât appréciable aux pommiers à cidre. La fraîcheur et la sécheresse du printemps ont occasionné un retard de 15 jours à un mois dans la végétation. Ce retard est d'ailleurs favorable puisque plus la floraison est tardive, moins les gelées matinales sont à craindre.

Partout la floraison des pommiers de première saison est ou belle ou très belle et, dans certaines régions, exceptionnelle. Le temps est favorable à une bonne fructification. La floraison des pommiers de deuxième et de troisième saisons se développe et se prépare dans de très bonnes conditions.

Les poiriers paraissent, dans certaines régions, avoir légèrement souffert des froids de l'hiver, surtout les poiriers de grise. La floraison est en plein développement ou terminée. Dans certaines régions, elle paraît avoir souffert des gelées matinales.

**ILLE-ET-VILAINE.** — Végétation en retard sensible. Très belle floraison dans l'ensemble du département, sauf pour certaines variétés ayant eu une production satisfaisante en 1928. Belle floraison des poiriers; on signale cependant par endroits des dégâts causés par les gelées, qui paraissent devoir réduire la récolte de poires à celle d'une année moyenne.

**MANCHE.** — Végétation en retard de 15 jours à un mois, suivant les régions. La première saison est en pleine floraison. La deuxième saison commence à fleurir. La troisième saison commence à bourgeonner. Dans l'ensemble, pour les pommiers, la récolte s'annonce comme pouvant dépasser celle d'une année moyenne. La floraison des poiriers bat son plein et a belle apparence.

**MORBIHAN.** — La floraison se développe lentement. Par places on signale l'apparition de chenilles.

**PAYS D'AUGÉ.** — Les pommiers de première et de deuxième saisons en fleurs permettent d'espérer une récolte abondante. Ceux de troisième saison ont bonne apparence. La température très favorable. Sauf pour la variété de grise, bonne récolte de poires en perspective.

**CALVADOS (Région de Vire).** — On signale une importante mortalité. Pour la première saison, les derniers froids ont causé des dégâts. Les deuxième et troisième saisons, la floraison est en assez bonne préparation.

**ORNE (hors Pays d'Auge).** — La végétation est en retard de trois semaines à un mois. Les pommiers hâtifs en floraison paraissent avoir souffert du manque d'humidité. La seconde saison commence à fleurir avec une belle apparence.

**SARTHE.** — Etat de la végétation excellent. Première floraison exceptionnelle. Il y a une très belle préparation de fruits.

## Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie!

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 1<sup>er</sup> de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largesurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Mitè : N° 1 vert sulfaté..... 15 80  
N° 2 vert enduit ou cachou ..... 16 10  
Lin : Lin et Jute vert gras... 14 55  
Par Lin, vert enduit..... 16 05  
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou ..... 17 25  
N° 2 vert gras..... 18 55  
N° 3 gras, cachou ou enduit..... 19 70  
N° 4 vert gras..... 21 40  
Colon : N° 1 vert enduit..... 17 25  
N° 2 gras, enduit ou cachou ..... 19 05  
N° 3 vert gras..... 21 75

Passer les commandes au Syndicat Central.

## SACS A GRAINS

### POUR GRAINS

1 hecto : lin extra 120x60 cm. 13 75  
— jute 1<sup>er</sup> qual. 125x58 8 50  
1 h. 1/2 : jute 1<sup>er</sup> qual. 130x68 10 40  
— jute cotrait 130x68 9 80

### POUR FARINE

Pour 75 kil. : 125x60 cm..... 9 80  
— 100 — : 135x65 cm..... 12 50  
— 100 — : 130x68 cm..... 12 60

### SACS PALUDIERS

Bon modèle 110 x 58..... 7 30

Tout autre genre de sacs sur demande. Ces prix s'entendent pour sacs avec coutures rabattues, marqués sur une face, Franco gares Loire-Inférieure à partir de 50 sacs; ou prix départ usine pour quantité inférieure à 50 sacs.

# Machines Agricoles



## Râteaux

A dents plates, avec coussinets à rouleaux. Entièrement en acier, munis d'un contre-poids et d'un bouton de pédale d'embrayage très doux. Accrochage et mouvement de décharge automatiques. Se font en type lourd et type léger.

Le premier s'emploie dans les fortes récoltes et terrains difficiles; ses roues mesurent 1<sup>er</sup>40 de hauteur.

Le second possède tous les organes du type lourd; les dents sont d'une section légèrement plus faible et les roues mesurent 1<sup>er</sup>38.

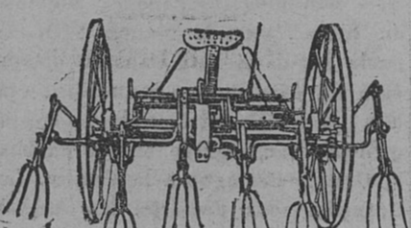
Type lourd Type léger  
22 dents, larg. 2<sup>er</sup> ..... Prix  
24 — — 2<sup>er</sup>10 .....  
26 — — 2<sup>er</sup>25 Nous consulter  
28 — — 2<sup>er</sup>40 .....

Par suite des nombreuses demandes, certains modèles se trouvent épuisés. Nous consulter pour conditions et disponibilités.

## Faneuses

Type renforcé, avec embrayage perfectionné et pédale de relevage breveté. 6 fourches de 4 doigts, modèle 1929, supérieur à tous les modèles fabriqués à ce jour, se recommande pour sa solidité, son bon travail et sa douceur de traction.

Le conducteur, par simple pression du pied, relève instantanément les fourches.



## TYPE RENFORCE :

Prix..... 1.200 francs.  
Machine vendue avec garantie, livrée franco toute gare.  
Remise à nos Adhérents.

## Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chène premier choix. Fabrication soignée, marche garantie. Modèle visible au Syndicat.  
10 litres, 130 fr.; 20 litres, 145 fr.; 30 litres, 155 fr.; 40 litres, 170 fr.; 50 litres, 190 fr.; 60 litres, 210 fr.; 70 litres, 225 fr.; 80 litres, 245 fr.; 100 litres, 265 fr.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 320 francs.  
Ces prix s'entendent nets, pour marchandises départ usine. Livraison rapide.

## Semoirs à Bras

Pour semer en lignes, ou en paquets. Sème toutes graines: blé, orge, betteraves, navets, pois, haricots, carottes, potereaux, laitues, etc. Se débraye instantanément; recouvre la graine au moyen de deux versoirs réglables et roule, par un rouleau placé à l'arrière.

Indispensable pour jardiniers, agriculteurs, etc.

Contenance 3 litres..... 235 fr.  
— 5 litres..... 245 »

Rendu franco gares grands réseaux et remise aux adhérents.

## Abreuvoirs



Tous modèles. — Nous consulter.

## Herses articulées

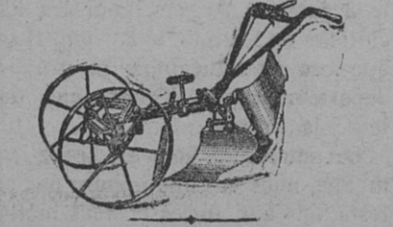
Herses en Z, tout acier, pour herpages légers ou énergiques. Dents en acier très dur munies d'une colle-rette de renforcement.

Comparatif des types Poids Prix  
2 30 1<sup>er</sup>55 57 k. 185 fr.  
3 45 2<sup>er</sup>35 88 k. 275 »  
4 60 3<sup>er</sup>20 140 k. 375 »

Livraison franco, Remise à nos adhérents.

## Machine de Culture "Diamant"

A transformation multiple, pour culture moyenne: Nous consulter.



## Bacs à fleurs

Bacs ronds, en chêne verni, bord uni, ou denté; trois cercles, peints rouge, bronzé ou noir.  
Modèles solides et coquets, pour toutes plantes.

Diamètres: 0<sup>er</sup>30, 10 fr. 50 — 0<sup>er</sup>35, 12 fr. 75 — 0<sup>er</sup>40, 15 fr. — 0<sup>er</sup>45, 16 fr. 85 — 0<sup>er</sup>50, 21 fr. 50 — 0<sup>er</sup>55, 24 fr. 50 et 0<sup>er</sup>60, 32 fr. 50.  
Prix nets, départ fabrique.

## Tondeuses à gazon

Fonctionnement très doux; modèle recommandé.

N° 1 coupe 30 cm. poids 21 k. 375 fr.  
N° 2 — 35 cm. — 22 k. 400 »  
N° 3 — 40 cm. — 23 k. 425 »  
Remise aux adhérents.

## Moulins

Pour mouture et concassage. Montés sur roulements à billes. Actionnés à bras, peuvent produire 50 à 70 litres de mouture à l'heure. Le carter se démonte instantanément pour le nettoyage et la visite des meules. Un écrou permet de régler la finesse de la mouture. Avec meules de 172 mm et volant pour marche à bras:

Prix départ : 420 fr. Remise aux adhérents.

Autres modèles de moulins et concasseurs pour marche au moteur, sur demande.

## Batteuses

En travers, à double nettoyage:

32 C. — Débit 40/60 h..... 8.000 fr.  
30 B. — Débit 50/70 h..... 8.500 »  
30 A. — Débit 60/90 h..... 9.900 »  
32 A. — Débit 80/120 h..... 12.000 »  
Gd Travail, déb. 120/150 h. 18.000 »

En bout, à double nettoyage:

47 A. — Débit 40/50 h..... 5.750 fr.  
48 A. bis. — Débit 60/80 h. 8.900 »  
49 A. bis. — Déb. 70/100 h. 10.100 »  
90 N. — Débit 90/120 h..... 16.000 »  
Cassan 120, déb. 150/200 h. 24.700 »

Sur tous ces types de batteuses peuvent se monter: un engrenage, un élévateur de paille, un expulseur de menues pailles. Solidité, fonctionnement garanti. Nous consulter.

**BOTTELEUSES**: à un noueur à droite fixe: 3.400 fr. Sur roues: 3.900 fr.

Conditions pour nos adhérents.

## Ronces galvanisées

A 2 PICOTS, neuve, 1<sup>er</sup> ch. les 100 m<sup>2</sup>:

N°s	Ecart. 11 cm.	Ecart. 6 cm.
12,5	13 25	
13	14 40	16 20
14	16 45	18 25
15	18 50	20 75
16	21 70	23 05

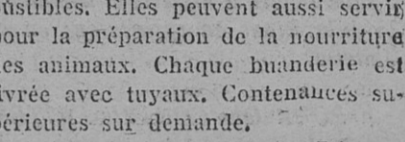
## A 4 PICOTS :

N°s	Ecart. 11 cm.	Ecart. 6 cm.
14	20 35	23 75
15	22 60	26 05
16	25 80	29 20

Départ Nantes, sans engagement.

## Buanderies

En tôle d'acier de 3 mm, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux. Contenaues supérieures sur demande.



Prix avec chaudière et couvercle galvanisée

N°	Conten.	Prix net	Prix avec chaudière et couvercle galvanisé
1	50 lit.	230 »	250 »
2	80 —	255 »	285 »
3	80 —	295 »	330 »
4	100 —	340 »	375 »
5	125 —	385 »	420 »
6	170 —	425 »	455 »

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

## Houes à Bras

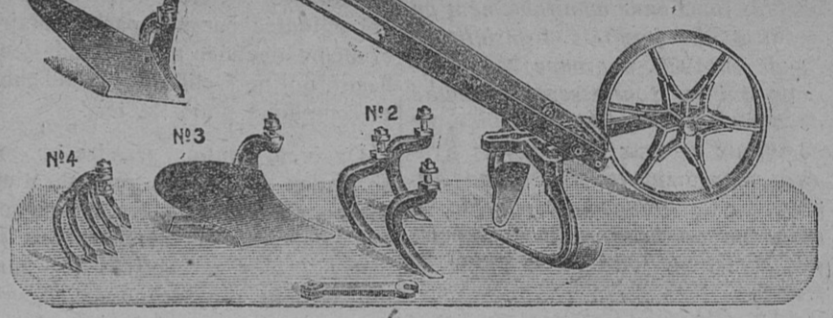
### POUR CULTURE MARAICHERE ET JARDINS

D'un poids de 12 kil. environ, cette houe, munie d'un grand nombre d'accessoires, permet de faire différents travaux, à divers étirements et profondeurs (travail des plantes en ligne, binage, scarification, buttage, etc.). Le travail s'effectue en poussant la houe par secousses. Largeur de travail, de 0 m. 32 à 0 m. 42 ou de 0 m. 42 à 0 m. 62 (préciser en commandant).

Prix avec 2 rasettes..... 80 fr.

Avec 2 rasettes, 3 dents, 1 soc charrue, 1 soc bulleur à ailes et 1 griffe... 150 fr.

Dép' usine - Remise aux adhérents



La vente croissante de nos Machines Agricoles et Instruments de Ferme prouve que nous ne fournissons que des instruments de 1<sup>er</sup> CHOIX et à des PRIX LES PLUS BAS. Notre service peut vous fournir TOUT ce que vous pouvez désirer pour votre exploitation. Consultez-nous avant tout achat.

## Comment adapter les Machines agricoles à l'Electrification

### VITESSE

Les machines agricoles mues à bras ont comme vitesse initiale celle de la manivelle qui tourne elle-même en synchronisme avec les mouvements respiratoires de l'homme, soit environ 16 à 18 par minute. Il a donc fallu établir sur les appareils les multiples vitesses de régime imposées par la nature du travail à exécuter. Nous citerons comme exemple les tarares, les barattes, les écremeuses, etc.

Mais qu'advient-il avec la commande électrique?

Par suite du principe même de leur construction, les moteurs électriques ne peuvent tourner qu'à une vitesse voisine de 3.000 tours par minute ou un sous-multiple 1.500, 750. On peut également obtenir des vitesses intermédiaires de 1.000, 600, etc., grâce à des artifices de construction. De toutes façons, la vitesse des moteurs électriques est donc élevée.

Or, nos machines agricoles tournent à des vitesses les plus diverses. Certaines s'accommodent parfaitement de 750 ou 1.500 tours par minute du moteur électrique, telles, par exemple, les écremeuses, les pompes centrifuges, les scies, les batteuses, etc. D'autres, au contraire, ayant une marche très lente, ne peuvent recevoir que des vitesses très réduites (trieurs, barattes, malaxeurs, etc.), et il faudra nécessairement intercaler, entre le moteur et l'appareil, un réducteur de vitesse constitué, soit par des trains d'engrenages, soit par des poulies de renvoi. Enfin, certains appareils, qui tournent actuellement lentement, gagneraient à voir augmenter la vitesse de leurs parties tournantes, tels les coupe-racines, les tarares (ventilateurs), les meules,

etc. Il en résulterait un double avantage :

1<sup>er</sup> Réduction des dimensions de l'appareil, puisque la quantité de matière traitée est fonction de la vitesse;

2<sup>o</sup> D'où économie de construction. Il est vrai que cette économie serait partiellement absorbée par les soins supplémentaires apportés à la construction des parties tournantes et des moyens de graissage qu'il faudrait sensiblement améliorer.

Mais il en résulterait nettement une plus grande commodité pour le cultivateur qui, ayant des appareils plus réduits, pourrait les loger plus facilement.

Sur ce point particulier, les constructeurs ont donc à faire effort pour harmoniser leurs appareils avec les nécessités de fonctionnement des moteurs électriques.

La diversité des vitesses dans les machines agricoles constitue, d'ailleurs, un obstacle réel à leur électrification, car il faut, avec un moteur à vitesse constante et élevée, pouvoir commander des appareils très divers tournant depuis 10 à 1.500 tours à la minute. Il semble qu'une solution élégante consisterait, pour les appareils lents, à standardiser la vitesse de leur arbre moteur qui serait toujours la même, 100 ou 200 tours à la minute, par exemple. Un dispositif de réduction de vitesse, placé sur chaque appareil, permettrait d'assurer à ses parties tournantes le régime demandé. Et extérieurement le problème de la commande serait grandement simplifié, puisque le rapport des vitesses ne serait plus que de 1 à 4 environ.

### EMPLACEMENT

L'impossibilité exposée plus haut d'appliquer aux machines agricoles

le principe industriel « à chaque outil son moteur » complice singulièrement la question. Puisqu'il est indispensable que tout groupe d'appareils soit commandé par le même moteur, il n'y a que deux alternatives :

1<sup>o</sup> Ou bien on aura un moteur fixe et les appareils d'utilisation viendront se grouper à proximité en constituant de véritables ateliers;

2<sup>o</sup> Ou bien les appareils seront fixes et disséminés aux divers points d'utilisation et seront commandés par un moteur mobile, facilement transportable.

Ces deux dispositions ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients d'où leurs partisans et leurs détracteurs. Nous estimons que toutes deux doivent être utilisées, le choix étant commandé, par les conditions locales d'exploitation.

La première se recommande particulièrement dans les exploitations importantes, disposant d'un outillage perfectionné, pouvant constituer deux ou trois ateliers; par exemple pour la préparation des aliments, le nettoyage des grains, le traitement du lait. Chaque moteur est approprié aux appareils qu'il doit commander; sa puissance doit être celle du plus puissant de ces appareils, car il est entendu que malgré le groupement, deux appareils, sauf de rares exceptions, ne doivent pas fonctionner ensemble. Une petite transmission avec tronçon d'arbre intermédiaire permet la commande de tout l'atelier. On a ainsi une installation robuste parfaitement établie avec toute la sécurité désirable, mais nécessitant un aménagement particulier de l'exploitation, et, en définitive, assez onéreuse.

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

LES ASSURANCES SOCIALES

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, saisie du projet de loi rectificatif des Assurances sociales, a émis l'avis suivant :

I - DISPOSITIONS DU PROJET RECTIFICATIF

La Chambre reconnaît qu'un effort a été fait pour donner satisfaction, dans des mesures de détail, aux observations présentées par les Chambres d'Agriculture, notamment sur la diminution du rôle de la Caisse départementale, l'extension des fonctions des Caisses primaires, la composition des Conseils d'Administration.

Mais bien des dispositions ne répondent point aux desirs exprimés et devraient être modifiées ; nous notons seulement les principales :

1° (article 1° du rectificatif) Ne doivent pas rentrer dans la catégorie des assurés obligatoires, non seulement les enfants, mais les autres membres de la famille vivant sous le même toit que le chef de famille et travaillant pour lui sans en recevoir une rémunération fixe en argent.

2° (article 5) § 2 - Le délai d'affiliation de six mois réduit à trois mois doit disparaître ; il suffit que l'affiliation ait lieu avant la mise en application de la loi.

3° (article 7) Les Caisses primaires agricoles doivent pouvoir mettre tous leurs fonds non immobilisés en dépôt à vue dans les Caisses de Crédit agricole.

4° (article 9) La ristourne des bonis de gestion des caisses ne doit pas être faite aux seuls assurés, mais aux cotisants : employeurs et employés, proportionnellement à leurs versements respectifs. Un quart des bonis serait gardé pour alourdir des suppléments de prestations aux assurés.

5° (article 11) Le versement minimum des assujettis facultatifs est réduit à 240 francs par an. A quoi ce versement leur donnera-t-il droit ? Le texte n'en dit rien et il semble bien que tout au moins dans l'ordre agricole, les petits exploitants, les fermiers, etc... ont intérêt à ne pas faire de versements à fond perdu en adhérant aux Assurances sociales, mais au contraire à économiser le montant de ces versements pour augmenter leur exploitation, acheter de la terre et se constituer un capital.

6° (article 14) Les conditions d'âge imposées aux salariés, s'établissant à leur compte pour obtenir le rachat de leur assurance vieillesse, doivent être atténuées, 40 ans au lieu de 30. Toute la valeur de rachat du contrat vieillesse doit être remise à l'intéressé. Il semble inutile d'en confisquer un quart, comme le texte le propose, au profit de la Caisse générale de garantie, c'est-à-dire des assurés qui restent salariés.

II - NECESSITE D'UNE LOI SPECIALE

Le rectificatif pris dans son ensemble ne donne pas et ne pouvait

du reste (même s'il était plus étendu) donner satisfaction à l'agriculture. Car il a le défaut capital, comme la loi du 5 avril 1928, d'appliquer la même législation (seul quelques dérogations dissimulées dans des textes touffus) aux ouvriers de l'industrie et aux ouvriers agricoles, alors que l'agriculture demande depuis le début un statut spécial adapté aux conditions spéciales du travail agricole.

A la campagne, la maladie est moins fréquente ; le convalescent, même l'invalide, trouve à s'occuper ; le vieillard de 60 ans presque toujours travaille ; le chômage n'existe pas ; par suite, la cotisation ne doit pas être la même que dans l'industrie.

La culture familiale sauvegarde l'agriculture de nos pays. Si le père de famille assure ses enfants, il sera déchargé par les charges ; s'il ne les assure pas, ils abandonneront la terre pour aller à l'usine et la culture familiale prendra fin.

La cotisation sera en fait toujours payée en totalité par l'employeur. Les sondages faits de divers côtés permettent de la chiffrer à une somme au moins égale, souvent double, du montant des divers impôts grévants l'exploitation. Les bénéfices de la culture sont trop faibles pour permettre de supporter une telle charge ; l'industriel majoré ses prix de vente ; l'agriculteur ne peut pas le faire, car il n'est pas le maître des cours du blé, de la viande, du vin ; il réduira sa main-d'œuvre ; partant, sa production diminuera et quand celle-ci aura trop flechi, il quittera son exploitation.

A tous égards, l'assimilation de l'ouvrier d'usine et de l'ouvrier de la terre paraît impossible.

Des dispositions communes sont trop contrairement aux réalités. Il faut aujourd'hui, sous peine de courir à un échec, l'application de la loi du 5 avril 1928, même modifiée, dans l'ordre agricole et étudier une législation conforme aux besoins de l'agriculture.

III - DE L'EPARGNE OBLIGATOIRE

Cette législation doit être considérée comme bien plus intéressante par un régime d'épargne individuelle obligatoire que dans le domaine de l'assurance.

L'assurance entraîne fatalement, surtout en matière maladie, des abus contre lesquels il est impossible de lutter d'une façon efficace. L'assuré, pour lequel des cotisations ont été versées, abuse des soins du médecin, des ordonnances, des indemnités pour incapacité de travail - s'il ne participe pas très largement à ces dépenses. C'est un fait acquis. (L'expérience de l'Allemagne qui a mis vingt ans à organiser par étapes les Assurances sociales et qui, débordée par les dépenses croissantes du service, cherche aujourd'hui à les modifier, suffit à le démontrer.) Il aura tendance, conscient ou inconscient, à se trouver malade, incapable de travail.

Un régime d'épargne obligatoire substitué à l'assurance, les cotisations des patrons et des salariés pourraient, semble-t-il, être réduites de 10 à 6 % en matière agricole.

Sous déduction de 1/10 au profit d'un fond de solidarité, elles seraient versées à un compte unique de capitalisation pour chaque salarié. Sur ce compte, l'intéressé ne pourrait faire des prélèvements que pour des cas et dans une mesure déterminés : maladie sérieuse, mariage, naissance d'enfant, achat de terres ou maison, cessation de la situation de salarié pour devenir exploitant, etc... A la mort, le montant du compte serait remis aux héritiers exempts de droits de succession. A 60 ans, ou en cas d'invalidité prématurée, le titulaire du compte pourrait, à son gré, le transformer en rente viagère à capital aliéné ou réservé. Les assujettis

de plus lourde responsabilité. On a beau dire au juré qu'il ne doit se préoccuper ni de la nature ni de l'application de la peine, c'est lui qui décide de la peine à infliger.

Puisse donc tout désir pouvoir décliner ces redoutables fonctions ; mais la loi n'admet pas d'excuses, il faut obéir.

Dependant les assises s'ouvrent un jour indiqué, le 15 décembre, et, juge de mon ennui, mes collègues me choisissent pour présider le jury. Dès la première audience, je fus vivement frappé de l'attitude et du langage d'un des témoins, Marthe Verdier, libéroine de cette belle et grande fille de vingt-deux à vingt-trois ans. Son teint, d'une pâleur mate, ses traits vigoureusement dessinés, son air noir et profond rappelaient le type de cette vieille race provençale dans laquelle le sang arabe s'est mêlé jadis au sang romain. Sous des habits d'homme elle eût été un charmant cavalier, car la décision et la virilité étaient le caractère distinctif de sa physionomie. Dans son costume féminin, ces traits de jeunesse d'Arles, avec ses vêtements de deuil, elle n'était pas jolie ; mais il y avait en elle une force et une puissance qui s'emparaient invinciblement de vous.

Convaincu de l'innocence de son père, elle le défendit avec une énergie sauvage. Elle lutta pas à pas contre l'accusation, opposant à la probité de Jacques Verdier à toutes les preuves invoquées contre lui, interpellant les témoins, ceux surtout, le substitut du procureur de la république, le président, les jurés eux-mêmes, à tel point que le président dut à plusieurs reprises le rappeler au respect de la justice et la menacer même de la faire expulser de la salle d'audience. Peine perdue. A chaque témoignage accusateur, Marthe se levait de son siège, comme mue par un ressort, et l'œil en feu, la lèvres frémissante, le bras tendu :

— Vous en avez menti, s'écriait-elle en s'adressant au témoin, mon père n'est pas coupable.

MARCHÉ DE LA VILLETTE Du lundi 13 Mai

Table with columns: ANIMAUX, Arrivés, Invent., COURS OFFICIELS du kilo, viande nette, and PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

BOEUF. — Les bons normands se sont fixés en extra 5.15 à 5.65, les bons 4.85 à 5.25 et les plus communs 4.40 à 4.90.

Les gris de l'Ouest, de Charente, parthenais, choletais, mançais, ançais de Sarthe ou Mayenne et les nantais ont valu en extra 4.80 à 5.30 ; en bonnes sortes, 4.30 à 4.95 et en viande ordinaire, 3.80 à 4.35. Maraichins, 4.20 à 5 fr.

BOEUF BRETONS. — Vente mauvaise. Bœufs bretons, 4.60 à 5.20 ; ordinaires, 3.85 à 4.70.

TAUREAUX. — Les taureaux de ferme extra ont été achetés 4.15 à 4.40 ; tandis que les animaux plus grossiers valaient 3.30 à 4.20. Bretons extra, 4.60 à 5 fr.

VEAUX. — Recul de deux à quatre sous par livre.

Angevins de Segré, Anenis, Châteaubriant, 6.10 à 7 fr. Vaux de Laigle et Gacé dans l'Orne, 6 à 6.50 ; Manche, 6.10 à 6.70. Caen, Gournay, 6 à 6.50 ; Vendée, Deux-Sèvres, 6 à 6.50.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

Les bretons ont été traités de 6 à 6.30.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commun de 130 à 170 livres de viande se sont établis de 7.45 à 8.40 au détail.

CRÉATION DE PRAIRIES PERMANENTES

Le spectre peu rassurant des assurances sociales qui plane depuis quelques mois sur la culture en est-il la cause ? Peut-être ; toujours est-il que depuis plusieurs semaines nous recevons de nombreuses demandes de renseignements pour création de prairies. Une telle transformation du terrain cultivé demande à être faite avec d'autant plus de soins qu'elle est coûteuse et doit porter sur un grand nombre d'années. Il importe donc de mettre de son côté toutes les chances de succès.

Bien entendu, laisser un terrain s'enherber naturellement sur un chaume de céréales, constitue un procédé fort défectueux ; les herbes qui se développent sont surtout des graminées grossières ; le foin récolté est toujours peu abondant et de faible valeur nutritive.

Pour avoir de bons résultats il importe de semer des graines d'herbes dans un terrain bien préparé.

Par terrain bien préparé nous entendons un sol bien et profondément ameubli, net de mauvaises herbes et convenablement pourvu en éléments fertilisants. Une bonne culture de plantes sarclées constitue un excellent antécédent pour la création d'une prairie.

Comme fumure de fond, nous conseillons dans une terre forte et manquant de chaux (cas général des terrains consacrés à l'herbe dans notre région) un mélange de 1.000 kilos de scories et de 1.000 kilos de sylvinites riches à l'hectare, épanché quelques semaines avant l'ensemencement. On peut remplacer les 1.000 kilos de sylvinites par 400 kilos de chlorure de potassium, ce qui permet, en cas de nécessité, d'employer le mélange d'engrais seulement quelques jours avant les semailles. Un bon chaulage préalable est également à recommander.

L'époque du semis est variable ; dans le Midi on sème à la fin de l'été, afin de profiter des pluies d'automne, les semis de printemps seraient trop à souffrir de la sécheresse de la saison estivale. Dans notre région on sème plutôt au printemps, par crainte d'un hiver rigoureux, auquel pourrait ne pas résister une plante trop jeune semée seulement fin septembre.

Un mode de semis qui nous a personnellement très bien réussi est un semis sous couvert de sarrasin (blé noir) fin mai début juin. Il faut évidemment semer le sarrasin très clair, environ moitié de la dose normale.

Quelles plantes doit-on semer ?

On doit ensemer un mélange de semences pures de graminées et de légumineuses bien choisies. Il faut, en particulier, bien se garder d'ensemencer, par esprit de fausse économie, les balayures du grenier à foin, qui constituent un mauvais mélange de graines fourragères, avec prédominance non des graminées convenant particulièrement au terrain, mais des graminées précoces, ou tardives suivant que la récolte de foin a été faite plus ou moins tôt.

Il est absolument indispensable de faire sans lésiner la dépense, assez élevée il faut le reconnaître, de semences pures de graminées et de légumineuses qui doivent, après étude du terrain, constituer la flore de la future prairie.

On doit ensemer un mélange de semences pures de graminées et de légumineuses bien choisies. Il faut, en particulier, bien se garder d'ensemencer, par esprit de fausse économie, les balayures du grenier à foin, qui constituent un mauvais mélange de graines fourragères, avec prédominance non des graminées convenant particulièrement au terrain, mais des graminées précoces, ou tardives suivant que la récolte de foin a été faite plus ou moins tôt.

Il est absolument indispensable de faire sans lésiner la dépense, assez élevée il faut le reconnaître, de semences pures de graminées et de légumineuses qui doivent, après étude du terrain, constituer la flore de la future prairie.

On doit ensemer un mélange de semences pures de graminées et de légumineuses bien choisies. Il faut, en particulier, bien se garder d'ensemencer, par esprit de fausse économie, les balayures du grenier à foin, qui constituent un mauvais mélange de graines fourragères, avec prédominance non des graminées convenant particulièrement au terrain, mais des graminées précoces, ou tardives suivant que la récolte de foin a été faite plus ou moins tôt.

Il est absolument indispensable de faire sans lésiner la dépense, assez élevée il faut le reconnaître, de semences pures de graminées et de légumineuses qui doivent, après étude du terrain, constituer la flore de la future prairie.

On doit ensemer un mélange de semences pures de graminées et de légumineuses bien choisies. Il faut, en particulier, bien se garder d'ensemencer, par esprit de fausse économie, les balayures du grenier à foin, qui constituent un mauvais mélange de graines fourragères, avec prédominance non des graminées convenant particulièrement au terrain, mais des graminées précoces, ou tardives suivant que la récolte de foin a été faite plus ou moins tôt.

Il est absolument indispensable de faire sans lésiner la dépense, assez élevée il faut le reconnaître, de semences pures de graminées et de légumineuses qui doivent, après étude du terrain, constituer la flore de la future prairie.

On doit ensemer un mélange de semences pures de graminées et de légumineuses bien choisies. Il faut, en particulier, bien se garder d'ensemencer, par esprit de fausse économie, les balayures du grenier à foin, qui constituent un mauvais mélange de graines fourragères, avec prédominance non des graminées convenant particulièrement au terrain, mais des graminées précoces, ou tardives suivant que la récolte de foin a été faite plus ou moins tôt.

Il est absolument indispensable de faire sans lésiner la dépense, assez élevée il faut le reconnaître, de semences pures de graminées et de légumineuses qui doivent, après étude du terrain, constituer la flore de la future prairie.

Dans l'achat des semences pures, il ne faut pas non plus hésiter sur la qualité, il faut toujours prendre la qualité surchoix, la meilleure ; d'ailleurs, bien que le prix du kilogramme soit plus élevé, c'est bien souvent la semence la moins chère.

Pour le prouver, il nous suffira de transcrire ici ce que nous écrivions il y a quelques années, alors que nous nous étions adressés, en vue de la création de prairies dans notre propre exploitation, à deux des meilleures maisons de semence de France pour des graines de graminées fourragères, leur demandant de nous indiquer pour leur toute première qualité le prix, la pureté, et la faculté germinative de ces graines. Voici à titre d'exemple les réponses que nous avons reçues, relatives au brome des prés, qui est une graminée rustique souvent employée dans la constitution des prairies de fauche :

Table with columns: Pureté, Germin., Prix nation des 100 k., 1° Maison, 2° Maison.

La première maison paraît, à priori, devoir être préférée à la deuxième, puisqu'elle offre sa marchandise à 480 fr. les 100 kilos au lieu de 605 fr., et celui qui ne réfléchit pas ou qui aurait seulement demandé les prix, sans s'inquiéter de la pureté et de la germination n'hésiterait pas à s'adresser à cette maison. Pensant réaliser ainsi un sérieux économie, il ferait là une mauvaise opération.

En effet, étant donnée la pureté du lot proposé (qui est de 78 pour cent) sur 100 kilos de marchandise, il n'y aura que 78 kilos de brome des prés, et sur ces 78 kilos de graines pures, la germination n'étant que de 70 pour cent, il n'y aura que 54 kil. 6 de graines à germer. D'après cela, le prix des 100 kilos de graines pures germant (le seul qui doit intéresser) reviendra à :

480 x 100 : 54,6, soit 878 fr.

tandis qu'en s'adressant à la deuxième maison, un calcul analogue montre que les 100 kilos de graines pures germant ne coûteront que :

605 x 100 : 81, soit 746 fr.

ce qui assure une moindre dépense de 132 fr. par 100 kilos, sans compter que la graine étant d'une pureté plus grande et d'une meilleure germination, on apportera moins de graines étrangères au sol on obtiendra une meilleure levée, et par la suite une plante plus vigoureuse.

La conclusion à retenir est que :

1° Il faut toujours demander la pureté et la faculté germinative des semences qu'on désire acheter et obtenir qu'on la garantisse sur facture.

2° Il faut toujours choisir la qualité extra ; c'est d'ailleurs elle qui, le plus souvent, revient le moins cher.

J. VALENTIN, Ingénieur-Agronome, (A suivre)

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR COMMANDER VOS ENGRAIS

Voyez notre dernier Bulletin pour les ristournes sur Scories et Potasses.

On peut avoir rapidement des Bonnes de Ferme

Les agriculteurs se plaignent beaucoup de manquer de bonnes de ferme.

Nous croyons utile de leur signaler qu'ils peuvent actuellement se procurer rapidement des bonnes de ferme recrutées à l'étranger, en s'adressant au Bureau de Main-d'Œuvre agricole départemental, 2, rue Scribe, Nantes.

Marché Talensac (Cours du détail du 18 Mai)

Table with columns: 1° catéq., 2° catéq., 3° catéq., Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Agneaux, Porc, Beurre, Œufs, Lapins, Poulets.

Banque Privée

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Privée s'est tenue à Lyon, le 27 avril, sous la présidence de M. H. Bauer, vice-président du Conseil d'Administration, assisté comme assesseurs des deux plus forts actionnaires présents ; M. Peyrussan, représentant la Banque d'Alsace et de Lorraine, et M. Veillon.

Elle a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1928 qui se soldent, après amortissements, par un bénéfice net de : Fr. 8.138.403 contre fr. : 7.385.887 en 1927 et voté la répartition aux actions cumulatives et ordinaires d'un dividende de 6 % qui sera mis en paiement à partir du 1er mai. La Réserve légale a reçu une somme de fr. : 321.920 ; la Réserve facultative, fr. : 2.000.000 et il a été reporté à nouveau : fr. : 1.380.710.

Le rapport du Conseil constate que la progression des bénéfices n'est pas due à quelques faits isolés, mais que la Banque a bénéficié exceptionnellement dans le courant de l'exercice, mais appa- rait, au contraire, comme les conséquences du développement normal et continu de toutes les branches de son activité.

Quatorze nouveaux sièges ont été créés au cours de l'année écoulée, notamment à Avignon et à Moulins.

L'Assemblée a réçu MM. F. Berthelot et P. Verpe, administrateurs, dont le mandat venait à expiration ; elle a ratifié la nomination comme administrateurs, faite par le Conseil en cours d'exercice, de M. F. Mathis, précédemment Directeur général et de M. J. Hubert, directeur honoraire de la Banque de France, MM. L. Labbé et Y. Letourneur ont été nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 1929.

Advertisement for Collosoufre 2 kgs de Collosoufre remplaçant 100 kil. de soufre sublimé. Economie de temps, de matériel et de main-d'œuvre, due à l'extrême division du soufre colloïdal.

MARTHE VERDIER

par Charles WALLUT

— Attends ! il me vient un scrupule. Les lectrices à qui je traduirai peut-être un jour ton récit ne pourront-elles s'étrayer de la vivacité de certaines scènes, et ne me reprocheront-elles à bon droit le démenti que je donnerai moi-même à mes théories sur le roman judiciaire ?

— Non ! la cour d'assises ne joue dans mon drame qu'un rôle tout à fait secondaire. C'est un prologue et rien de plus. D'ailleurs, pour ne pas froisser le goût délicat de tes lectrices, tu pourras facilement éclaircir quelques teintes un peu sombres. Enfin l'intérêt n'est pas dans le crime, il est dans l'accomplissement d'un devoir sacré, dans le dévouement d'une noble et sainte fille, dans ses aventures presque merveilleuses qui feront de mon récit, à ton gré, un article de voyage, une nouvelle, une leçon de la plus pure morale.

On comprendra que ce début dut singulièrement éveiller ma curiosité. Aussi insistai-je pour que Pierre tint sur-le-champ sa promesse.

Mais la nuit était venue pendant que nous causions, une nuit de novembre, un peu fraîche, froide même.

— Revenons, dit Pierre, des ciga-

res nous attendent au salon. Les enfants sont couchés. Personne ne nous dérangera.

— Revenons, dit Pierre, des cigares nous attendent au salon. Les enfants sont couchés. Personne ne nous dérangera.

— Revenons, dit Pierre, des cigares nous attendent au salon. Les enfants sont couchés. Personne ne nous dérangera.

— Revenons, dit Pierre, des cigares nous attendent au salon. Les enfants sont couchés. Personne ne nous dérangera.

— Revenons, dit Pierre, des cigares nous attendent au salon. Les enfants sont couchés. Personne ne nous dérangera.

— Revenons, dit Pierre, des cigares nous attendent au salon. Les enfants sont couchés. Personne ne nous dérangera.

tenue depuis vingt ans par le nom de Jacques Verdier.

Le Dragon rouge est le rendez-vous habituel des marins qui se rendent à Marseille et des ouvriers piemontais qui viennent d'Italie. Souvent la rencontre de ces différents individus a été l'occasion de disputes que l'énergique intervention de l'aubergiste a seule empêchées de dégénérer en rixes sanglantes.

L'auberge se compose d'un rez-de-chaussée divisé en deux pièces, une cuisine qui sert en même temps de salle à manger, et un vaste office renfermant les provisions ; d'un premier étage avec trois chambres destinées aux voyageurs, et d'un grenier où logent Jacques Verdier et sa fille. Un petit enclos de 1.000 mètres environ, cultivé en potager, avec basse-cour et vacherie, sépare la maison des bois de Gardanne.

Jacques Verdier est un homme de cinquante ans, généralement estimé et aimé dans le pays. On cite de lui plusieurs traits honorables, que l'impartialité de la justice doit consacrer dans l'acte d'accusation. En 1814, au péril de sa vie, il a arrêté, lui seul, deux forçats évadés du bagne de Toulon ; en 1846, il a rapporté au commissaire central d'Aix une somme importante oubliée par un voyageur dans son auberge. Comment un tel homme a-t-il été amené à commettre le crime dont il est accusé ? C'est un point que nous éclaircirons tout à l'heure.

Resté par l'âge de quarante ans, avec une fille unique, Marthe, Jacques Verdier ne s'est pas remar-

qué de la république, le président, les jurés eux-mêmes, à tel point que le président dut à plusieurs reprises le rappeler au respect de la justice et la menacer même de la faire expulser de la salle d'audience. Peine perdue. A chaque témoignage accusateur, Marthe se levait de son siège, comme mue par un ressort, et l'œil en feu, la lèvres frémissante, le bras tendu :

— Vous en avez menti, s'écriait-elle en s'adressant au témoin, mon père n'est pas coupable.

et n'a pas pris de servante pour l'aider dans la gestion de sa maison. Son activité et celle de sa fille y suffisent. Du reste, d'une humeur un peu sombre, Jacques et Marthe n'étaient que de rares relations avec leurs voisins.

Le passé de Jacques Verdier restait inconnu pour ses clients qui le recevaient pour ce qu'il ne fut pas toujours. Le temps jadis l'avait connu riche et portant un nom qui lui avait raccourci au simple mot Verdier qu'un de ses voisins...

Juste vers 1818, Jacques Verdier passa pour être assez bien ses terres en culture. Une certaine aisance régnait dans la maison. Il possédait même deux vaches que Marthe ne pouvait paître sur les prairies communales. Mais, en janvier 1848, un incendie détruisit une partie des constructions. Pour les relever, l'aubergiste dut emprunter. Puis, peu à peu, le mouvement commercial ayant perdu de jour en jour ses prairies, la somme empruntée, Jacques Verdier vendit ses deux vaches. Vers la même époque, Marthe tomba malade ; son père éprouva ses dernières ressources, ces à la faire soigner. Cette série de malheurs acheva d'aigrir le caractère de Jacques, et à plusieurs reprises on l'entendit se plaindre du sort qui le menaçait si peu.

Resté par l'âge de quarante ans, avec une fille unique, Marthe, Jacques Verdier ne s'est pas remar-

qué de la république, le président, les jurés eux-mêmes, à tel point que le président dut à plusieurs reprises le rappeler au respect de la justice et la menacer même de la faire expulser de la salle d'audience. Peine perdue. A chaque témoignage accusateur, Marthe se levait de son siège, comme mue par un ressort, et l'œil en feu, la lèvres frémissante, le bras tendu :

— Vous en avez menti, s'écriait-elle en s'adressant au témoin, mon père n'est pas coupable.



### PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat Central

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogrammes minimum

Les adhérents qui désirent des wagons de 5 ou 10 tonnes sont priés de nous en faire la demande et nous leur ferons d'importantes réductions. Qu'ils n'hésitent donc pas à nous consulter.

### RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 169 »  
Riz Saigon Importation N° 2. 164 »  
Issues de riz. 112 »  
Remoulages de fèves. mang. Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.

### Tourteaux en farines et divers

Coprah en pains : par 500 k. minimum. 145 »  
par 100 k. 155 »  
Coprah en farine. 161 »  
Arachides Rufisque : en farine, ext. bl. Bordeaux 182 »  
en farine, blancs. 173 »  
Farine de maïs. 148 »  
Maïs pour volailles. 135 »  
Orge du Maroc. 125 »  
Sorgho logé dép. Nantes. 128 »

### Sel dénaté pour fourrages

28 fr. les 100 k. en sacs de 50 kilos, départ Batz.

### Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles 138 »  
Grandes Pondeuses. 144 »  
Farine de viande. 191 »  
Poudre d'os alimentaire. 94 »  
Farine d'os alimentaire. 99 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

### AVICULTURE DE L'OUEST

Provénde bref. p° volailles. 135 »  
nantaïse p° lapins. 135 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

### Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses. 96 »  
Son mélassé Say, 50 %. 113 »  
Paille mélassée Say, 50 %. 82 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

### Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX  
Aliment complet N° 1, 40 %  
avoine, 35 % mélasses. 119 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 125 »  
ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES  
« Optima » : pour vaches laitières. 134 »  
p° engraissement d. bœufs 138 »  
p° veaux (le sac de 5 k.). 14 50

### ALIMENTATION GENERALE

Provénde « Sucraff » N° 1. 88 »  
« Sucraff » N° 2. 84 »

### ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » : p° engraissement des porcs 139 »  
pour porcelets et truies. 192 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

### Sulfate de cuivre Soufre - Bouillie Sulfoféstaté cuprique

Malgré la fermeté du cuivre métal nous continuons à noter : Sulfate de cuivre français 370 fr., conditions habituelles.

Soufre sublimé, 145 et 148 fr., en balles de 100 et de 50 k.  
Bouillie azur, 320 fr.  
Soufre à l'Hydrate de bioxyde de cuivre, 150 fr.

### COOPERATIVE DU Syndicat des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Prix des marchandises offertes par notre Coopérative. Sauf variations.

### Huiles de Table

Extra « La Délicate »  
Estagnon 10 kg. 95 fr. franco  
Estagnon 5 kg. 50 fr. franco

### Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur. 395 fr.  
Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles. 375 »  
Savon blanc extra silicaté. 325 »

### SAVONS MOUS

Pots Pots Seaux  
Diaphane supérieur, 305 310 325  
Extra pur. 280 285 290  
Diaphane. 200 205 215

Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences  
Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres. 200 fr.  
Essence poids lourd, bidons de 50 litres. 235 »  
Essence Tourisme, bidons de 50 litres. 245 »  
Pétrole blanc cristallin en caisses. 110 fr.  
Essence poids lourd. 118 »  
Essence Tourisme. 120 »

### Charbons

Gailllette « Cardiff » moyenne 380 fr.  
— petite. 400 »  
Braisette. 310 »  
Boulets. 235 »  
Doublets. 275 »  
Anthracite 1° choix : Moyenne gailllette. 500 »  
Petite gailllette. 510 »  
Braisette. 410 »

### Légumes et Primeurs

Artichauts, la douz. 10 » à 12 »  
Asperges, la botte. 5 50 à 6 »  
Carottes, les 100 k. 200 »  
Choux pommes, 100 k. 200 »  
Cerises, le kilo. 4 50 »  
Cresson, la douz. 6 » à 7 »  
Epinards, le kilo. 1 50 »  
Laitues, le cent. 10 » à 20 »  
Navets, la botte. 1 » à 1 25 »  
Oseille. 0 50 »  
Oignons, la botte. 0 75 à 1 25 »  
Pommes de terre de Noirmoutier, 100 k. 120 » à 130 »  
Poireaux nouv., la b. 6 » à 8 »  
Petits Pois, le kilo. 3 »  
Romaines, la douz. 4 » à 5 »  
Radis, la douz. 4 » à 5 »

### Boulets

Anglais Français  
Loire-Inférieure. 160 110  
Zone St-Nazaire. 175 120  
— Maine-et-Loire. 160 110  
— Morbihan. 160 110  
— Vendée. 160 110

### Doublets

30 francs de plus que les Boulets.

### Briquettes pour Battage

« P. D. ». 180 »  
« Ancré ». 180 fr.  
« Locomobile ». 185 »  
« Merthyr ». 193 »  
Ces prix s'entendent aux 1.000 k° en vrac. Pour livraisons en sacs sur wagon, majoration de 15 francs par tonne, sacs à retourner franco dès réception de la marchandise. Sur tous ces charbons, nous accorderons une remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

### FOURRAGES ET VINS sans changement (Voir dernier Bulletin)

### Offres et Demandes

Service gratuit réservé à nos adhérents. Pour couvrir nos frais de correspondance, verser 2 francs en timbres-postes par annonce. Chaque insertion paraît deux fois.

### OFFRES

Les annonces n'ayant paru qu'une fois repasseront la semaine prochaine.  
99. — A louer pour Toussaint 1930, ferme de 10 hectares, à la Robardière, en Saint-Aignan-de-Grand-Lieu. S'adresser à M. Bougué, greffier, à Bouay.

### DEMANDES

101. — A vendre : matériel laiterie, buanderie, fromagerie, état neuf. Ecrémuse, barattes, malaxeurs, bacs à lait, cuves, etc.; moteur Brunau.  
102. — A vendre : petite chienne espagnole, 5 mois 1/2. Bas prix.  
103. — A vendre : moissonneuse, javeline, marque « Wood », en bon état, deux chevaux ou deux bœufs. 1.200 francs.  
104. — A vendre : un camion tous usages ; un fort camion à un cheval ; un lot de harnais.  
105. — A vendre : canot automobile 3 CV., 5 m. 25 de long, coque acier, le tour en parfait état.  
106. — A vendre : cercles à tonneau, 17 fr. le maulé. Occasion.  
107. — A vendre, ensemble ou séparément : 1° une machine à vapeur quatre ou cinq chevaux, chaudière état neuf, tubes cuivre rouge, régulateur ; 2° une batteuse Merlin n° 4, batteur à bain d'huile, contre-batteur neuf. Parfait état.

### NOS MERCURIALES

### Grains et Farines

Nantes, le 24 mai 1929.  
Blé en disponible calme 151 à 152  
Avoines grises ou noires. calme 125  
Avoine bigarrée. calme 120 à 122  
Sarrasin. faible 150 à 152  
Orge du Maroc. calme 100  
Son, Gds Moulins. calme 90  
Pet. Moulins. calme 92 à 95  
Seigle. calme 118  
Maïs Indo-Chine et du Maroc, 122 ; Plata, 129.

### FOURRAGES ET VINS sans changement (Voir dernier Bulletin)

### Offres et Demandes

Service gratuit réservé à nos adhérents. Pour couvrir nos frais de correspondance, verser 2 francs en timbres-postes par annonce. Chaque insertion paraît deux fois.

### OFFRES

Les annonces n'ayant paru qu'une fois repasseront la semaine prochaine.  
99. — A louer pour Toussaint 1930, ferme de 10 hectares, à la Robardière, en Saint-Aignan-de-Grand-Lieu. S'adresser à M. Bougué, greffier, à Bouay.

### DEMANDES

101. — A vendre : matériel laiterie, buanderie, fromagerie, état neuf. Ecrémuse, barattes, malaxeurs, bacs à lait, cuves, etc.; moteur Brunau.  
102. — A vendre : petite chienne espagnole, 5 mois 1/2. Bas prix.  
103. — A vendre : moissonneuse, javeline, marque « Wood », en bon état, deux chevaux ou deux bœufs. 1.200 francs.  
104. — A vendre : un camion tous usages ; un fort camion à un cheval ; un lot de harnais.  
105. — A vendre : canot automobile 3 CV., 5 m. 25 de long, coque acier, le tour en parfait état.  
106. — A vendre : cercles à tonneau, 17 fr. le maulé. Occasion.  
107. — A vendre, ensemble ou séparément : 1° une machine à vapeur quatre ou cinq chevaux, chaudière état neuf, tubes cuivre rouge, régulateur ; 2° une batteuse Merlin n° 4, batteur à bain d'huile, contre-batteur neuf. Parfait état.

### MARCHÉS RÉGIONAUX

ANCENIS, 23 mai (par téléphone) Grains, sans changement.  
Veaux, en baisse, 7,50 à 8 fr. le kilo vif. Les pores ont atteint 9 fr.; porcelets de 130 fr. à 230 fr. pièce, suivant grosseur.  
Légère hausse sur le beurre; œufs, 6 fr. la douzaine.

### CANDÉ

Froment, 154 ; seigle, 155 ; orge, 145 ; avoine, 145 ; pommes de terre, 100 ; paille, 1.000 kg., 450 ; foin, 1.000 kg., 800.  
Beurre, le 1/2 kilo, 7,50 ; œufs, la douz., 6,50 ; poulets, la paire, 40-12 ; lapins, la pièce, 12 à 18 ; pigeons, la paire, 8 à 9.  
Porcs gras, amenés et vendus, 25, le kilo ; porcs maigres, amenés et vendus 80, de 280 à 430 ; porcelets, amenés 800, vendus 560, de 160 à 210 fr. pièce.

### CHATEAUBRIANT

On cote aux 100 kilos : farine 1° qualité, de 200 à 202 ; blé, 150 ; sarrasin, 190 ; avoine, 140 ; orge, 110 ; son, de 118 à 120 ; fourrages, les 500 kilos : paille, 225 ; foin, 400.  
Beufs, vendus de 4 à 4,75 le kilo ; vaches, de 3,50 à 4,25 le kilo ; veaux, de 2,75 à 3,25 le kilo ; porcs gras, de 8,75 à 8,80 le kilo ; porcs maigres, de 300 à 450 la pièce ; pores de lait, de 190 à 220 la pièce.  
Beurre, en gros, 13 fr. le kilo ; en détail, 15 à 16 fr. le kilo ; œufs, de 5,50 à 6,25 la douzaine.  
Vieilles poules, 28 à 32 la couple ; gros poulets, 35 à 40 ; moyens, 25 à

30 ; petits, 20 à 25 ; lapins domestiques, 12 à 16 pièce ; petits pour élever, 4 à 5 fr. ; pigeonneaux, 9 à 10 la couple.  
Cidre, de 190 à 200 la barrique, droits en sus.  
NOZAY  
Blé, 118 à 150 fr. ; avoine, 128 à 130 fr. ; sarrasin, 144 à 145 fr. ; orge de mouture, 123 à 125 fr. ; le tout au 100 kilos ; orge moulu, 138 à 140 fr.  
Paille, les 1.000 kilos : 400 fr.  
Cidre, la barrique de 220 litres, 190 à 200 francs.

### SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets, la couple, gros 80 à 90 fr., moyens 70 à 80 fr., petits 30 à 45 fr. ; canards, la pièce, 28 à 35 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, la pièce, 13 à 26 ; œufs la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50.

### MACHECOUL

Poulets gros, la couple, 60 à 90 ; poulets moyens, 50 à 60 ; poulets petits, 40 à 50 ; canards, la pièce, 28 à 35 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, la pièce, 13 à 26 ; œufs la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50.

### VIELLEVIGNE

Poulets, la couple, gros jusqu'à 100 fr., moyens, 85 à 90 fr. — Œufs la douz., 5 fr. 50. — Beurre, le demi-kilo, 7 fr. 50. — Vaches grasses, le kilo sur pied, 5 à 5 fr. 50. — Vaches maigres, le kilo sur pied, 5 à 5 fr. 50. — Veaux, 5 à 6 fr. 25. — Porcs, 9 à 9,50. — Beufs amenés, 50 ; vaches amenés, 155.

### SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Beufs gras, le kilo sur pied, 3 à 4,50 ; vaches grasses, le kilo, 3 à 4,25 ; vaches laitières, l'unité, 800 à 2.000 fr. ; veaux, 7 à 8,50 ; génisses, 700 à 1.200 fr. ; pores nourris, 7 à 8,25 ; pores de lait, l'unité, 200 à 350 fr.  
Vaches amenées, 200 ; vendues, 180.

### SAVENAY

Froment rouge, les 100 kilos, 154 fr. ; avoine, 138 fr. ; blé noir, 155 fr. ; seigle, 125 fr. ; son, 100 fr. ; poulets, la couple, 30 à 65 fr. suivant grosseur ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9 fr. ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4,25 à 4,75 ; vaches grasses, le kilo, 3,25 à 4,50 ; veaux, 6,50 à 8 fr. ; agneaux, 7 à 8,25 ; moutons, 5 à 6 fr. ; porcs, 8 à 8,75.

### LE PELLERIN

Poulets moyens, la couple, 35 à 40 fr. ; œufs, la douzaine, 6,25 ; beurre, la livre, 8,75 ; pommes de terre nouvelles, le kilo, 2,50 ; laitue, la tête, 0,20 ; artichauts, 1 fr.

### SAINTE-PAZANNE

Poulets, la couple, gros 60 à 75 fr., moyens 45 à 60 fr., petits 30 à 45 fr. ; pigeons, 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 30 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, la livre, 8,50.  
Blé, 150 fr. ; avoine, 150 fr. ; foin et paille, sans cours ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4,75 ; bœufs de travail, la paire, 5.000 à 6.000 fr. ; vaches grasses, 4,75 le kilo ; vaches laitières, 2.000 à 3.000 fr. la pièce ; taureaux, le kilo, 4,50 ; veaux, 1.000 à 1.200 fr. ; veaux de lait, 6 fr. le kilo ; génisses, 1.000 à 1.200 fr. ; pores, 9 fr. le kilo ; porcelets, 250 à 300 fr. pièce.

### CLISSON

Froment rouge, les 100 kilos, 148 fr. ; avoine, 140 à 145 fr. ; blé noir, 165 fr. ; foin, les 500 kilos, 400 fr. ; paille, 235 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50 ; veaux, 5 à 5 fr. 50 ; lapins, la pièce, 15 à 30 fr. ; œufs, la douzaine, 6,25 à 6,50 ; beurre, le demi-

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU  
Poulets, la couple, gros 80 à 90 fr., moyens 70 à 80 fr., petits 30 à 45 fr. ; canards, la pièce, 28 à 35 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, la pièce, 13 à 26 ; œufs la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50.

### MACHECOUL

Poulets gros, la couple, 60 à 90 ; poulets moyens, 50 à 60 ; poulets petits, 40 à 50 ; canards, la pièce, 28 à 35 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, la pièce, 13 à 26 ; œufs la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50.

### VIELLEVIGNE

Poulets, la couple, gros jusqu'à 100 fr., moyens, 85 à 90 fr. — Œufs la douz., 5 fr. 50. — Beurre, le demi-kilo, 7 fr. 50. — Vaches grasses, le kilo sur pied, 5 à 5 fr. 50. — Vaches maigres, le kilo sur pied, 5 à 5 fr. 50. — Veaux, 5 à 6 fr. 25. — Porcs, 9 à 9,50. — Beufs amenés, 50 ; vaches amenés, 155.

### SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Beufs gras, le kilo sur pied, 3 à 4,50 ; vaches grasses, le kilo, 3 à 4,25 ; vaches laitières, l'unité, 800 à 2.000 fr. ; veaux, 7 à 8,50 ; génisses, 700 à 1.200 fr. ; pores nourris, 7 à 8,25 ; pores de lait, l'unité, 200 à 350 fr.  
Vaches amenées, 200 ; vendues, 180.

### SAVENAY

Froment rouge, les 100 kilos, 154 fr. ; avoine, 138 fr. ; blé noir, 155 fr. ; seigle, 125 fr. ; son, 100 fr. ; poulets, la couple, 30 à 65 fr. suivant grosseur ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9 fr. ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4,25 à 4,75 ; vaches grasses, le kilo, 3,25 à 4,50 ; veaux, 6,50 à 8 fr. ; agneaux, 7 à 8,25 ; moutons, 5 à 6 fr. ; porcs, 8 à 8,75.

### LE PELLERIN

Poulets moyens, la couple, 35 à 40 fr. ; œufs, la douzaine, 6,25 ; beurre, la livre, 8,75 ; pommes de terre nouvelles, le kilo, 2,50 ; laitue, la tête, 0,20 ; artichauts, 1 fr.

### SAINTE-PAZANNE

Poulets, la couple, gros 60 à 75 fr., moyens 45 à 60 fr., petits 30 à 45 fr. ; pigeons, 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 30 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, la livre, 8,50.  
Blé, 150 fr. ; avoine, 150 fr. ; foin et paille, sans cours ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4,75 ; bœufs de travail, la paire, 5.000 à 6.000 fr. ; vaches grasses, 4,75 le kilo ; vaches laitières, 2.000 à 3.000 fr. la pièce ; taureaux, le kilo, 4,50 ; veaux, 1.000 à 1.200 fr. ; veaux de lait, 6 fr. le kilo ; génisses, 1.000 à 1.200 fr. ; pores, 9 fr. le kilo ; porcelets, 250 à 300 fr. pièce.

### CLISSON

Froment rouge, les 100 kilos, 148 fr. ; avoine, 140 à 145 fr. ; blé noir, 165 fr. ; foin, les 500 kilos, 400 fr. ; paille, 235 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50 ; veaux, 5 à 5 fr. 50 ; lapins, la pièce, 15 à 30 fr. ; œufs, la douzaine, 6,25 à 6,50 ; beurre, le demi-

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU  
Poulets, la couple, gros 80 à 90 fr., moyens 70 à 80 fr., petits 30 à 45 fr. ; canards, la pièce, 28 à 35 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, la pièce, 13 à 26 ; œufs la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50.

### MACHECOUL

Poulets gros, la couple, 60 à 90 ; poulets moyens, 50 à 60 ; poulets petits, 40 à 50 ; canards, la pièce, 28 à 35 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, la pièce, 13 à 26 ; œufs la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50.

### VIELLEVIGNE

Poulets, la couple, gros jusqu'à 100 fr., moyens, 85 à 90 fr. — Œufs la douz., 5 fr. 50. — Beurre, le demi-kilo, 7 fr. 50. — Vaches grasses, le kilo sur pied, 5 à 5 fr. 50. — Vaches maigres, le kilo sur pied, 5 à 5 fr. 50. — Veaux, 5 à 6 fr. 25. — Porcs, 9 à 9,50. — Beufs amenés, 50 ; vaches amenés, 155.

### SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Beufs gras, le kilo sur pied, 3 à 4,50 ; vaches grasses, le kilo, 3 à 4,25 ; vaches laitières, l'unité, 800 à 2.000 fr. ; veaux, 7 à 8,50 ; génisses, 700 à 1.200 fr. ; pores nourris, 7 à 8,25 ; pores de lait, l'unité, 200 à 350 fr.  
Vaches amenées, 200 ; vendues, 180.

### SAVENAY

Froment rouge, les 100 kilos, 154 fr. ; avoine, 138 fr. ; blé noir, 155 fr. ; seigle, 125 fr. ; son, 100 fr. ; poulets, la couple, 30 à 65 fr. suivant grosseur ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9 fr. ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4,25 à 4,75 ; vaches grasses, le kilo, 3,25 à 4,50 ; veaux, 6,50 à 8 fr. ; agneaux, 7 à 8,25 ; moutons, 5 à 6 fr. ; porcs, 8 à 8,75.

### LE PELLERIN

Poulets moyens, la couple, 35 à 40 fr. ; œufs, la douzaine, 6,25 ; beurre, la livre, 8,75 ; pommes de terre nouvelles, le kilo, 2,50 ; laitue, la tête, 0,20 ; artichauts, 1 fr.

### SAINTE-PAZANNE

Poulets, la couple, gros 60 à 75 fr., moyens 45 à 60 fr., petits 30 à 45 fr. ; pigeons, 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 30 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, la livre, 8,50.  
Blé, 150 fr. ; avoine, 150 fr. ; foin et paille, sans cours ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4,75 ; bœufs de travail, la paire, 5.000 à 6.000 fr. ; vaches grasses, 4,75 le kilo ; vaches laitières, 2.000 à 3.000 fr. la pièce ; taureaux, le kilo, 4,50 ; veaux, 1.000 à 1.200 fr. ; veaux de lait, 6 fr. le kilo ; génisses, 1.000 à 1.200 fr. ; pores, 9 fr. le kilo ; porcelets, 250 à 300 fr. pièce.

### CLISSON

Froment rouge, les 100 kilos, 148 fr. ; avoine, 140 à 145 fr. ; blé noir, 165 fr. ; foin, les 500 kilos, 400 fr. ; paille, 235 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50 ; veaux, 5 à 5 fr. 50 ; lapins, la pièce, 15 à 30 fr. ; œufs, la douzaine, 6,25 à 6,50 ; beurre, le demi-

### LE RETRO-FORCE

LE SEMOIR « RETRO-FORCE »  
MACHINE DE CULTURE « DIAMANT »  
A FAIBLE TRACTION POUR AINÉS ET PORTEES

### Sulfate d'Ammoniaque

20 % d'azote ammoniacal  
CIANAMIDE granulé ou en poudre huilé  
15 %, 18 % ou 20 % d'azote ammoniacal  
NITRATE DE CHAUX  
13 % d'azote nitrique ou 15,5 % d'azote ; 14, 75 % nitrique, 0,75 % ammoniacal

### GUEUDET

NANTES - 10, Rue Crébillon - NANTES  
SES COMPLETS  
79 - 95 - 125 - 175 fr.  
Pour Enfants : 59 - 75 - 89 fr.  
VÊTEMENTS IMPERMÉABLES, CUIRS, CIRÉS, GABARDINES  
TOUT LE VÊTEMENT, HOMMES, DAMES, ENFANTS  
GUEUDET HABILLE BIEN

### Quincaillerie - Taillanderie

Ancienne Maison MAREC  
H. CAMPAGNE, Successeur  
19, Chaussée Madeleine - NANTES - Téléphone 116-77  
Outils de jardinage et agricoles garantis, Faucilles, Pierres à Faux

### Agriculteurs, Eleveurs,

EN SALANT VOS FOURRAGES :  
Vous leur assurez une conservation parfaite, vous ne perdez aucune feuille (parties les plus nutritives du fourrage).  
Vous pouvez utiliser les fourrages grossiers et défectueux, ainsi que les fourrages poussièreux moisis et altérés.  
BIEN OU MAL RENTRÉS  
les foins doivent toujours être sal